



CICR
N° 05 Janvier 2007

BULLETIN

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
DELEGATION REGIONALE POUR L'AFRIQUE CENTRALE - YAOUNDE



RCA : Assistance aux personnes déplacées

EDITORIAL

Cher lecteur,

Le Nouvel An est traditionnellement l'occasion de revoir les événements marquants et les acquis de l'année précédente et d'étudier les perspectives pour celle à venir. Malgré quelques jours de retard, j'aimerais me consacrer ici à cet exercice en ce qui concerne le travail de notre institution dans la sous région de l'Afrique Centrale.

La situation d'instabilité qui a régné ces deux dernières années au Tchad, a amené le CICR à déployer toujours plus d'activités en faveur des populations touchées par les violences. Si en 2004 un seul délégué CICR était affecté à N'Djamena, la délégation du Tchad compte aujourd'hui presque 200 employés nationaux et plus de 35 expatriés qui oeuvrent dans les domaines de la protection des détenus et de la population civile, de l'assistance aux déplacés, du soutien aux services de santé et à la Croix-Rouge du Tchad, etc. Au Soudan voisin, l'opération du CICR demeure en 2007, avec plus de 1'500 collaborateurs sur le terrain, la plus importante de l'institution dans le monde – et ceci malgré des contraintes importantes liées à la situation précaire de sécurité.

En ce qui concerne les quatre pays couverts par notre délégation régionale, la priorité en 2006 était sans doute la situation en République Centrafricaine.

L'émergence de groupes rebelles au Nord-Ouest et les opérations militaires qui s'en sont suivies ont eu des conséquences graves sur la vie de la population. Dans le cadre d'un déploiement rapide, la délégation a monté un nouveau bureau CICR à Paoua pour développer dès avril 2006 des programmes de protection et d'assistance dans le Nord-Ouest de la RCA. Vers la fin de l'année, et suite à la manifestation d'un autre mouvement de rébellion à l'Est du pays, la délégation a mené plusieurs missions d'évaluation et est actuellement en train d'établir un deuxième bureau dans la ville de Kaga Bandoro.

Ainsi, plus de 50 000 déplacés internes ont profité en 2006 d'une assistance en matériel de première nécessité afin d'améliorer leurs abris de fortune. Les délégués du CICR visitent et assistent les personnes détenues en relation avec le conflit. Ils évaluent la situation de la population sur le terrain pour intervenir auprès des autorités concernées sur d'éventuelles violations du droit international humanitaire. Les ingénieurs sanitaires du CICR travaillent à l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable notamment dans les régions rurales, pendant que des programmes de diffusion auprès des porteurs d'armes visent une meilleure connaissance – et en conséquence un meilleur respect – du DIH. Au début de l'année 2007, la situation en RCA demeure volatile et la délégation se prépare à accroître davantage son engagement en faveur des victimes de ce contexte.

La Croix-Rouge Centrafricaine est un partenaire indispensable dans de nombreux programmes. Ainsi, le CICR soutient la CRCA – tout comme les autres sociétés nationales dans la région – dans le développement de ses capacités à répondre aux urgences, aux travers des formations, de la fourniture de matériel d'assistance et d'un soutien structurel. Une étroite coordination avec le Bureau Régional de la Fédération Internationale des Sociétés de la CR/CR permet d'optimiser cet investissement et d'utiliser au mieux les ressources disponibles.

En outre, dans le cadre des activités de prévention, la délégation régionale a pu enregistrer en 2006 des réalisations significatives : la contribution du CICR au cycle RECAMP tout au long de l'année 2006 – et en particulier pendant l'exercice "Sawa" en novembre à Douala – a permis une meilleure prise en compte du DIH. La collaboration avec les forces armées nationales dans le cadre de l'enseignement du DIH a encore été consolidée au Cameroun, en RCA et au Gabon, et des premiers pas vers un tel programme ont été franchis en Guinée Équatoriale. Un nouveau centre de documentation DIH au sein de la délégation régionale répond aux besoins des étudiants et cercles académiques.

La réunion technique des experts sur la mise en œuvre du DIH en Avril 2006 à Yaoundé a connu la participation des pays de la CEMAC ; le succès évident de cette démarche nous a amené à re-conduire l'exercice en 2007.

A partir de son bureau à Bata en Guinée Équatoriale, le CICR a également suivi de près la situation dans les prisons, et a développé – avec la Cruz Roja de la Guinea Equatorial – d'autres programmes dans les domaines de l'eau, et de l'assainissement et de la promotion du DIH.

Pour 2007, il s'agira pour la délégation régionale de maintenir le haut niveau d'engagement acquis, et toujours être en mesure de répondre aux éventuelles nouvelles urgences. Je suis heureux de pouvoir compter dans ce sens sur une équipe rodée et très engagée qui demeure fortement motivée par les idéaux et les objectifs humanitaires de notre institution. ■

Klaus Spreyermann
Chef de la Délégation Régionale du CICR pour l'Afrique Centrale

Universalisation des Conventions de Genève de 1949

La ratification des Conventions de Genève du 12 août 1949 relatives à la protection des victimes des conflits armés par les États de Nauru et de Monténégro respectivement les 27 juin et 02 août 2006, a permis l'universalisation desdits traités. A côté de la Charte des Nations Unies, les Conventions de Genève sont les textes juridiques internationaux auxquels tous les États du monde ont adhéré. Ces traités visent à protéger les personnes qui ne participent pas ou qui ne participent plus aux hostilités, aussi bien dans les conflits armés internationaux que non internationaux. Ils constituent l'argument juridique essentiel permettant de limiter les souffrances et le chaos qu'engendrent très souvent les guerres. Mais, au-delà de la ratification, le respect et la mise en œuvre de ces textes du droit international humanitaire restent le principal défi que doivent relever les États de la communauté internationale. Très souvent en effet on assiste à leur adhésion massive auxdits traités, alors que dans les faits, les règles fondamentales de ce droit sont régulièrement violées. Le CICR, à travers ses programmes de diffusion et de mise en œuvre du DIH, encourage les États à faire connaître lesdites règles et à les "respecter et faire respecter", comme le stipule fort à propos l'article 1er commun aux quatre Conventions de Genève. ■

Troisième Conférence d'Examen de la Convention de 1980 sur certaines armes classiques : où en est la sous région d'Afrique centrale ?

Du 07 au 17 novembre 2006 s'est tenue à Genève la troisième Conférence d'Examen de la Convention de 1980 sur certaines armes classiques et ses cinq Protocoles. Cette Convention vise à protéger les civils contre les effets de certaines armes classiques frappant sans discrimination. De même, elle protège les combattants contre les souffrances qui pourraient leur être infligées dans une mesure plus large que nécessaire pour atteindre un objectif militaire légitime.

La Conférence d'Examen susmentionnée avait pour objectif d'examiner le statut et la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles, d'évaluer l'évolution de la technologie des armes et de la nature des conflits armés. Elle a été marquée par l'entrée en vigueur du Protocole V sur les restes explosifs de guerre et a permis l'adoption d'un mandat de discussion sur les armes à sous munitions. Par ailleurs, le régime de la Convention a été renforcé. Un accord a ainsi été obtenu sur un programme de parrainage, un plan d'action en faveur de l'universalisation de la Convention a été adopté et un mécanisme de respect a été établi. Il convient de rappeler qu'une centaine d'États est aujourd'hui partie à ladite Convention, parmi lesquels 18 États africains. Le Cameroun est le seul dans la région à avoir adhéré à cette importante Convention



Mines et munitions non explosées

qui constitue un instrument juridique déterminant dans la protection des populations civiles contre les effets des hostilités. La participation des États à ce traité doit ainsi se lire comme un attachement au respect du droit humanitaire et partant, de la dignité humaine même dans le contexte exceptionnel de la guerre. Les États parties bénéficieront du programme de parrainage susmentionné. Le CICR encourage ceux qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à cette Convention et à ses Protocoles et se tient à leur disposition pour leur apporter le soutien juridique nécessaire dans le cadre de ce processus. ■

Exercice RECAMP 2006 : le CICR a apporté son expertise

L'exercice RECAMP placé sous l'égide de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) a eu lieu à Douala à la base navale, du 13 au 24 novembre 2006. Il avait pour objectif de renforcer les capacités des armées des pays d'Afrique centrale dans la préparation et la conduite des opérations de maintien de la paix. Outre l'appui de la France, RECAMP V a bénéficié de celui de nombreux autres pays donateurs.

Présent comme invité, le CICR a pris part à toutes les phases du cycle RECAMP 2006. De la préparation à l'exécution il a contribué aux différents travaux de Paris, Brazzaville, Libreville et Douala.

Durant l'exercice proprement dit, le CICR a tenu le rôle de conseiller en droit des conflits armés soutenant ainsi le haut commandement de l'État

major. En marge de l'exercice, il a assuré des formations en DIH lors des 3 cours en faveur des officiers de la région tenus à Yaoundé, Douala et Awaé (Localité proche de Yaoundé).

A Yaoundé, il est intervenu à la formation organisée à l'École Militaire Inter Arme (EMIA) à l'intention de 150 officiers des armées de l'Afrique Centrale. A Awaé, au Centre de perfectionnement en techniques de maintien de l'ordre (CPTMO), il a organisé une journée de formation en direction de 22 officiers de gendarmerie. A Douala, lors de la formation organisée par le Comité International de Médecine Militaire (CIMM) en faveur de 20 officiers du corps médical militaire, l'expert en santé publique et en chirurgie de guerre mis à la disposition de RECAMP V par le CICR a, pendant trois jours, renforcé les capacités des participants en techniques de base liées à la prise en

charge initiale des réfugiés, des déplacés et des blessés lors des opérations de maintien de la paix.

Au cours de ces formations, les présentations faites sur le CICR, son mandat et ses activités, sur les règles de base du DIH et le maintien de la paix, ainsi que sur les contraintes éthiques et juridiques liées aux opérations de maintien et de soutien de la paix ont contribué à améliorer les connaissances des participants en matière du DIH et son application lors des opérations de maintien de la paix.

En rappelant aux officiers leurs obligations vis-à-vis du DIH et l'importance de son appropriation par les forces armées d'Afrique centrale, le CICR a ainsi renforcé la connaissance de son mandat et de ses activités sur les terrains des conflits. ■

Réadaptation physique des handicapés : le CICR apporte son soutien

Le Cameroun figure parmi les 36 pays du monde qui bénéficient du programme CICR de réadaptation physique des handicapés. Elaboré en 1979, ce programme visait en priorité les victimes des conflits armés. A la suite de nombreuses sollicitations, il s'est étendu aux victimes, tant des conflits que d'autres.

Le centre de réappareillage orthopédique et prothédique du Centre Jamot de Yaoundé, créé en 1972 reçoit l'appui du CICR. Depuis 1995 un partenariat entre ces deux institutions prévoit la formation du personnel technique et une dotation en matériel et équipement. Ainsi le personnel a bénéficié de nombreuses formations à



Addis-Abéba et à Yaoundé, et un important appui matériel constitué de fours, plaques de prolypropilènes, d'une ponceuse, d'une perceuse et des composantes pour la fabrication des prothèses et orthèses a été mis à la disposition de ce centre. Chaque année, un délégué orthopédiste prothésiste du CICR y effectue deux missions de suivi évaluation.

L'appui du CICR a permis d'améliorer la qualité des prothèses et orthèses, de réduire à plus de 60% les coûts de vente, permettant ainsi un plus grand accès des handicapés aux services du centre. ■

VIH/SIDA en entreprise : le CICR s'implique dans le combat

Le programme VIH/SIDA mis sur pied par la délégation du CICR depuis le mois de septembre 2006, a organisé six activités relatives à la prise en charge médicale, psychosociale et la prévention contre les IST/VIH/SIDA.

Ces activités avaient pour but d'apporter une réponse aux besoins des collaborateurs et leurs familles en matière de connaissances sur les IST/VIH/SIDA.

Sept pairs éducateurs ont pris part du 11 au 15 décembre 2006 à une formation sur les méthodes de transmission et de prévention contre le IST/VIH/SIDA. Cette formation visait à habiliter les pairs éducateurs au développement d'une appro-

che commune d'intervention en matière de prévention et de prise en charge.

En 2007, les pairs éducateurs ainsi formés à travers des causeries éducatives, tables rondes/débats contribueront à la sensibilisation du personnel et de leur famille en matière de prise en charge et de prévention des IST/VIH/SIDA. ■

Gabon : une réponse aux besoins du Rétablissement des liens familiaux (RLF)

Le CICR a organisé du 12 au 17 novembre 2006 une mission de coopération auprès de la Croix-Rouge du Gabon. Cette mission avait pour but de former la nouvelle responsable du département du rétablissement des liens familiaux.

Pendant cette mission, la Croix-Rouge a permis à deux personnes de recevoir des informations sur des membres de leurs familles se trouvant dans des lieux de détentions et dont ils étaient restés sans nouvelles depuis longtemps.

L'occasion a ainsi été offerte à ces personnes d'échanger des nouvelles avec leurs familles grâce au Message Croix-Rouge (MCR).

Grâce à cette formation, la responsable du département du RLF est désormais capable d'aider toute personne s'approchant de la Croix-Rouge du Gabon avec un besoin de recherche. ■

Día de sensibilización de periodistas en Bata / Journée de sensibilisation des journalistes à Bata

Por invitación del CICR, unos cuarenta periodistas procedentes de varios medios de comunicación, incluyendo la tele, la radio y la prensa acudieron a la sala de conferencia de la radio nacional en Bata el 14 de septiembre de 2006. En el marco de un día para sensibilizar a la población acerca de un mejor conocimiento del CICR en particular, y de la Cruz Roja en general. El delegado comunicación presentó el primer punto del orden del día sobre el mandato del CICR y sus actividades. El segundo punto sobre la Sociedad Nacional y sus actividades fue presentado por el secretario general del comité provincial de la Cruz Roja de Bata. El último punto sobre las reglas básicas del derecho internacional humanitario que llamó particularmente la atención de los participantes fue presentado por el CICR. Para mostrar su interés en este tópico, los participantes plantearon numerosas y muy buenas preguntas. ■



Sur invitation du CICR, une quarantaine de journalistes provenant de différents médias, notamment la télévision, la radio et la presse écrite, se sont retrouvés à la salle de conférence de la radio nationale à Bata dans le cadre d'une journée de sensibilisation pour une meilleure connaissance du CICR en particulier, et de la Croix-Rouge en général. Le délégué communication du CICR a présenté le premier des trois points qui étaient à l'ordre du jour. Ce point avait

trait au mandat du CICR et ses activités. Le deuxième point sur la Société Nationale et ses activités a été présenté par le Secrétaire général du comité provincial de la Croix-Rouge de Bata. Le dernier point sur les règles de base du droit international humanitaire qui a particulièrement retenu l'attention des participants a été présenté par le CICR. L'intérêt des participants pour le dit point s'est traduit par le grand nombre et la qualité des questions posées. ■

Conférence régionale sur le rétablissement des liens familiaux, Nairobi, 1-3 novembre 2006

Du 1er au 3 novembre 2006, les Sociétés Nationales Croix-Rouge du Gabon et de la Centrafrique ont pris part à la quatrième conférence régionale sur le rétablissement des liens familiaux (RLF) organisé par le CICR à Nairobi. La conférence a réuni 42 cadres supérieurs de Sociétés nationales ainsi que des représentants du CICR et de la Fédération pour examiner un projet de Stratégie décennale destiné à guider le Mouvement dans la réalisation d'activités de RLF. Elle a abordé les questions essentielles relatives au développement des capacités et au renforcement du Réseau des liens familiaux. Étant donné

la multiplication des conflits dans différentes régions en Afrique, l'élaboration de cette stratégie a été unanimement reconnue comme étant un service humanitaire indispensable.

Selon les participants, l'appropriation des activités de RLF par les Sociétés nationales est un élément crucial de la Stratégie. Les groupes qui devraient bénéficier des services de RLF en Afrique sont le plus généralement les enfants non accompagnés et séparés de leur famille, les réfugiés, les déplacés internes et les détenus. Les participants à la Conférence ont souhaité que l'élabo-

ration de la Stratégie RLF pour le Mouvement soit menée à terme afin qu'elle puisse être présentée au Conseil des Délégués de 2007 pour adoption. ■



Soutien aux Sociétés Nationales

Gabon

La nouvelle équipe dirigeante installée depuis le mois d'octobre 2005 a mené un redéploiement des activités sur la base d'un programme d'activités élaboré avec l'appui du CICR.

Tout au long de l'année 2006, le département de la communication a assuré à la société nationale (SN) une présence remarquée dans les médias nationaux à travers des programmes de diffusion à la radio et à la télévision sur les thèmes de la connaissance du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et ses principes, et du droit international humanitaire.

Sur le terrain, les secouristes ont repris leur programme d'hygiène et assainissement et ont assuré la couverture sanitaire de divers événements politiques, culturels et sportifs.

Dans le souci de se renforcer et d'améliorer ses interventions, la Croix-Rouge Gabonaise a nommé un secrétaire général et un responsable des affaires sociales. Avec l'appui du CICR, elle a formé un responsable en RLF et organisé des sessions de formation en réponse à l'urgence. Par ailleurs, un processus de restructuration de ses comités départementaux a été engagé.

Ces activités ont fortement contribué au regain de crédibilité dont bénéficie actuellement la Croix-Rouge Gabonaise auprès des autorités et du grand public.

Cameroun – RCA

Le CICR a contribué au renforcement des capacités opérationnelles des Sociétés nationales Croix-Rouge du Cameroun et de la Centrafrique.

Ces deux sociétés nationales ont reçu chacune un véhicule Land Cruiser du CICR. Le 27 octo-

bre 2006, lors de la cérémonie solennelle de remise des clés à la Croix-Rouge Camerounaise, le Président de cette SN a exprimé toute la reconnaissance de son institution pour cet acte de coopération qui, en renforçant les capacités logistiques de la Croix-Rouge, améliorera sans doute ses prestations.

Guinée Équatoriale

Les populations de la région d'Evinayong disposeront bientôt de 20 puits d'eau potable et de 100 latrines grâce au programme eau et assainissement CRGE/CICR mis en œuvre dans leur région. Ce projet qui a bénéficié d'un appui financier et technique du CICR a pour but d'améliorer les conditions d'hygiène et d'approvisionnement en eau potable des communautés rurales.

50 volontaires et animateurs communautaires ayant reçu chacun une bicyclette, œuvrent pour la mise en œuvre de ce projet. Ces derniers mènent des activités de mobilisation sociale pour que les populations creusent les fosses septiques. Une vingtaine de maçons formés ont engagé les travaux de construction de 30 latrines dans trois localités : Akurenam, Evinayong et Niefang. ■



Délégation régionale du CICR pour l'Afrique centrale

BP 6157 Yaoundé, Cameroun. Tél. : +(237) 222.58.59 / 223.94.25 Fax : +(237) 223.78.87

Mission de Bangui : BP 2579 Bangui, Centrafrique. Tél. +(236) 61.11.74 Fax. +(236) 61.70.56

Bureau de Bata : Barrio Alena Tél.: +(240) 08 02 05 / 27 02 14 / 23 25 46 Fax. +(240) 08 02 05

E-mail : yaounde.yao@icrc.org

web : www.icrc.org

BULLETIN : *Supervision Générale :* Klaus SPREYERMANN, Délégué régional pour l'Afrique centrale ; *Comité de rédaction :* (Yaoundé) Nicolas VAKO, Délégué communication ; Mamadou SY, Délégué coopération ; Lydie ELLA, Conseillère juridique ; Rosine KAM, Assistante communication ; (Bangui) Noël AUDHASSE, Chargé de communication.

Organisation internationale, impartiale, neutre et indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de la guerre et de la violence interne, et de leur porter assistance. Il dirige et coordonne les activités internationales de secours du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les situations de conflit. Il s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels. Créé en 1863, le CICR est à l'origine du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.



CICR